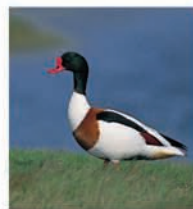


# 2<sup>e</sup> séminaire des animateurs de sites Ramsar en France

1<sup>er</sup> et 2 décembre 2010

Sainte-Marie-de-Ré



CONVENTION ON WETLANDS  
CONVENTION SUR LES ZONES HUMIDES  
CONVENCIÓN SOBRE LOS HUMEDALES  
(Ramsar, Iran, 1971)



Établissement public du ministère  
chargé du développement durable

1<sup>er</sup> et 2 décembre 2010  
Sainte-Marie-de-Ré - île de Ré

# 2<sup>e</sup> séminaire des animateurs de sites Ramsar en France

## Qu'est ce que la convention de RAMSAR ?

La convention sur les zones humides est un traité intergouvernemental qui a été adopté le 2 février 1971 dans la ville Iranienne de Ramsar, d'où son nom de "Convention de Ramsar". Elle sert de cadre à l'action nationale et à la coopération internationale en matière de conservation et d'utilisation rationnelle des zones humides et de leurs ressources. C'est le seul traité mondial de l'environnement qui porte sur un écosystème particulier. La convention compte aujourd'hui 158 parties contractantes, ou Etats membres, partout dans le monde. Actuellement, les parties ont inscrit 1 822 zones humides (ou sites Ramsar) sur cette Liste dont 36 désignées en France (voir p.4).

## Pourquoi avoir choisi l'île de Ré ?

- L'île de Ré accueille le seul site Ramsar de la région Poitou-Charentes : le Fier d'Ars. C'est à la demande des élus de la communauté de communes de l'île de Ré que le site a reçu le label Ramsar en février 2003
- La communauté de communes de l'île de Ré est l'animateur du site Ramsar aux côtés de la LPO, gestionnaire de la réserve naturelle de Lilleau des Niges. Elle est très favorable à la promotion de cette zone humide caractérisée par des marais salants et salés jouxtant une petite mer intérieure, le Fier d'Ars. Le site est désigné Natura 2000 aussi bien au titre des habitats, de sa flore et de sa faune que des oiseaux, et notamment pour son avifaune migratrice.

## Objectifs du séminaire :

Depuis la précédente rencontre d'Evian d'octobre 2009, sont intervenus deux faits nouveaux :

- la publication de la circulaire ministérielle de la mise en œuvre de la convention de Ramsar sur les zones humides en France (24 décembre 2009) ;
- l'adoption de la nouvelle stratégie nationale en faveur des zones humides présentée à Angers par Chantal Jouanno, secrétaire d'Etat chargée de l'Ecologie le 1er février 2010.

Cette dernière stipule que la France :

- suscitera l'inscription de sites Ramsar (10 par an), animera le réseau des sites et dynamisera des formes de gestion exemplaires (art. 26) ;
- renforcera l'implication de la France dans l'initiative Medwet (programme de conservation et de l'utilisation naturelle des zones humides méditerranéennes) (art. 27) ;
- développera des projets de coopération internationale sur les zones humides (art. 29).

L'ambition de ce 2<sup>e</sup> séminaire :

- promouvoir le label Ramsar et développer le réseau des sites Ramsar en France ;
- réunir au moins 25 animateurs / correspondants des 36 sites Ramsar français (20 étaient présents à Evian) ;
- poser les fondements d'une charte définissant les futurs liens entre les sites Ramsar et la reconnaissance locale des sites identifiés Ramsar.

Comité d'organisation :

Dominique ARIBERT (LPO), Geneviève BARNAUD (Muséum Paris), Naïk FAUCON (ATEN), Monique DEHAUDT et Héliène HAMPARTZOUIMIAN (ministère de l'Agriculture), Jocelyne STEVANI (Danone), Patrick BAZIN (Conservatoire du Littoral), Gilbert MIOSSEC (Forum des Marais Atlantiques), Michel METAIS (LPO), Jean-Pierre THIBAUT (DREAL Aquitaine), Emmanuel THIRY (DEB-MEEDDM), Patrick TRIPLET (GEST Ramsar), Laurent VIENNE (Agence de l'eau Loire-Bretagne).

# Ramsar, outil de développement local

"Comment mobiliser les partenaires autour de la gestion des sites ?"

## PROGRAMME PROVISOIRE

Mercredi 1<sup>er</sup> décembre 2010

**14h00** Ouverture par : Lionel QUILLET, président de la communauté de communes Ile de Ré  
Odile GAUTHIER, MEEDDM, direction Eau et Biodiversité  
Dominique BUSSEREAU, président du Conseil Général de Charente-Maritime  
Jérôme BIGNON, député, président de l'Agence des Aires Marines Protégées et du Conservatoire du Littoral

## Thème : communication, valorisation et gestion scientifique, trois axes de travail pour l'ensemble des sites Ramsar

Animateur : Jean-Pierre THIBAUT, DREAL adjoint Aquitaine

**14h30** Le rôle attendu des correspondants de sites Ramsar (rappel de la circulaire Ramsar du 24/12/09 et des articles correspondants du plan national d'action pour les zones humides 2010-2012)

par Emmanuel THIRY, Ministère chargé de l'Ecologie - point focal Ramsar

**15h00** Les initiatives envisagées sur le site Ramsar du Fier d'Ars

par Lionel QUILLET, président de la communauté de communes de l'île de Ré et organisme coordinateur du site Ramsar du Fier d'Ars

**15h30** Les particularités des actions de gestion de site Ramsar par Christophe Le NEDIC, animateur du site Ramsar de la Rive sud du lac de Neuchâtel en Suisse

**16h00** Pause

**16h30** Présentation de la charte d'engagement sur la gestion des biens inscrits sur la liste du patrimoine mondial par Yves DAUGE (sous réserve), Sénateur - Conseiller spécial auprès du Centre du Patrimoine Mondial à l'UNESCO

**16h50** TRAVAIL EN ATELIER  
Vers la conception d'une charte des sites Ramsar en France ?

• **Atelier 1** - Communication institutionnelle

Animateur : Patrick TRIPLET, Membre du GEST - RAMSAR

Rapporteur : Emmanuel THIRY, Ministère chargé de l'écologie - en charge du Plan d'action pour les zones humides

• **Atelier 2** - Valorisation touristique

Animateur : Yann HELARY, Vice-président de la Région Pays de Loire  
Rapporteur : Marine MUSSON, Conservatoire du Littoral

• **Atelier 3** - Suivi, connaissance, évolution du site

Animateur : Patrick BAZIN, Conservatoire du Littoral  
Rapporteur : Geneviève BARNAUD, Muséum National d'Histoire Naturelle

Jeudi 2 décembre 2010

## Thème : le programme d'actions 2011

Animateur : Lionel QUILLET, président de la communauté de communes de l'île de Ré

**8h30** Restitution des ateliers par les rapporteurs (10 minutes par atelier)

**9h15** Synthèse – conclusion sur le principe d'une charte des sites Ramsar et modalités de son adoption

Par Loïc BIDAULT, directeur du Parc naturel régional Loire Anjou Touraine, et Didier OLIVRY, directeur du Parc naturel régional de Camargue

**10h20** 40 ans de la Convention Ramsar (1971-2011) : quelles raisons pour célébrer, comment et par qui ?

Par Tobias SALATHE, Conseiller principal pour l'Europe au Secrétariat de la Convention Ramsar

**10h50** L'occasion de renforcer les passerelles entre décideurs, scientifiques et gestionnaires

Par Yasmina MESSACI, coordinatrice du Pôle relais lagunes méditerranéennes

**11h20** Choix du lieu et de l'organisateur du 3<sup>e</sup> séminaire Ramsar France

Par Michel METAIS, Directeur de la LPO

**11h50** Conclusions

par Allain BOUGRAIN-DUBOURG, Président de la LPO

et interventions de Maxime BONO, député maire de La Rochelle, Chantal JOUANNO, secrétaire d'Etat à l'Ecologie

**12h30 - 13h30** Buffet sur place

**13h45** Visite du site Ramsar du Fier d'Ars

**17h30** Retour vers la gare SNCF de La Rochelle pour un départ sur Paris à 18h29